

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 580

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, après le mot :

« juridique »

insérer les mots :

« , physique et mentale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de faire du mandataire judiciaire une personne de confiance, pas seulement en ce qui concerne le patrimoine de la personne mais également en ce qui concerne son bien-être.